

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération  
n°135 A-2020  
Point 4.5.1 A

Point 4.5.1 A de l'ordre du jour  
Exonération **GUIZHUA Arselia**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'étudiante **GUIZHUA Arselia**, DU2 intelligence économique, a effectué son stage de master à Paris et a déménagé juste avant le confinement. Pendant le confinement, elle a été bloquée à Paris et l'entreprise dans laquelle elle réalisait son stage ne l'a pas rémunérée. Il s'agit d'un cas particulier car l'université était en plein confinement, avec des annulations soudaines de stages et l'étudiante concernée est très sérieuse ayant toujours bien honoré ses paiements. Une demande d'exonération de sa part pour le mois de mai a été faite à l'ITIRI. Elle concerne une somme de 604,26 €.

Le Conseil de faculté a approuvé par vote électronique le 5 mai 2020 la demande d'exonération de **GUIZHUA Arselia** pour le mois de mai soit 604,26 €.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la décision du Conseil de la Faculté des langues du 5 mai concernant l'exonération partielle de **GUIZHUA Arselia**, étudiante en intelligence économique.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU